



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°587) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BOUQUET, A
L'ASSOCIATION COMPAGNIE SANDRINE
ANGLADE**

**DÉCISION N° AU-19-264
EN DATE DU 17 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade », représentée par M. Jean-Pierre DUCLOS en qualité de Président, et domiciliée 4 avenue Antoine Quinson, 94300 Vincennes, pour des répétitions, dans la salle Bouquet, les 29 et 30 avril 2019 de 9 h 30 à 16 h, le 6 mai 2019 de 10 h à 16 h, le 7 mai 2019 de 10 h à 17 h, du 20 au 24 août 2019, du 26 au 31 août 2019 de 9 h à 18 h, et du 3 au 6 septembre 2019 de 9 h à 20 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade », représentée par M. Jean-Pierre DUCLOS, en qualité de Président, et domiciliée 4 avenue Antoine Quinson, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour des répétitions, dans la salle Bouquet, les 29 et 30 avril 2019 de 9 h 30 à 16 h, le 6 mai 2019 de 10 h à 16 h, le 7 mai 2019 de 10 h à 17 h, du 20 au 24 août 2019, du 26 au 31 août 2019 de 9 h à 18 h, et du 3 au 6 septembre 2019 de 9h à 20 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET